

REUNION PUBLIQUE DU VENDREDI 20 JUIN 2014 QUARTIER Estréchoux le Vieux - Saint Joseph - Fontaine de Santé

lieu	Placette Estréchoux le Vieux
Objet	Réunion de Quartier Numéro 3
Membres présents	Mr Le Maire Roland Bascoul , l'ensemble du Conseil Municipal
Nombres de participants	20
Secrétaire de rédaction	christiane Navard

Introduction de Monsieur le Maire

Lors de la troisième réunion de quartier organisée par l'équipe municipale pour les habitants des quartiers St Joseph, la fontaine de Santé et Estréchoux le Vieux, Le maire renouvelle son souci constant de proximité :

les réunions de quartier sont avant tout des rencontres avec les habitants, soucieux de la vie de leur quartier.

Ces réunions donnent à chacun l'opportunité d'échanger avec le Maire et d'aborder toute question relative à la vie quotidienne du quartier.

Avant de donner la parole aux habitants. Mr Bascoul fait le point sur les affaires de la commune :

L'opération de grand nettoyage du village est achevée . Le cycle normal d'entretien se poursuit au quotidien.

Comme indiqué lors des précédentes réunions de quartier , Mr le Maire fait le point sur les finances de la commune

- La dette des précédents exercices totalise 262 810 € à rembourser en 2014
Soit 107 000 € Hérault Energie, 50 000 € ligne trésorerie, 38 100 € Service Incendie et Secours, 23 100€ Emprunt Maxifil, 20 332€ Tva Maxifil, 23 000 € factures gîte et assurance
- s'ajoutent à cela diverses factures récemment reçues (1 600 € illuminations de fin d'année, 2 400 € opération dératissage ...)
- 20 332 € (TVA Maxifil) pourraient être récupérés suite à l'entrevue de Mr Bascoul avec Le percepteur

Du fait de l'état dommageable de nos finances, Mr Bascoul ne peut s'engager cette année, à réaliser le fleurissement du village et la réhabilitation du stade . L'entretien et la propreté du village reste un souci incontournable de l'action municipale

Les habitants sont invités à s'exprimer

Questions / remarques des habitants	Éléments de réponse mairie
▶ 1 Le revêtement du sol de la placette et de la ruelle devraient être refaits	Oui cela concerne un certain nombre de rues du village , mais la réalisation n 'est pas pour l'instant envisageable
▶ 2 La vitesse des véhicules devrait être limitée à hauteur du pont	Projet d'aménagement de chicanes et de ralentisseurs à hauteur de Maxifil jusqu'au pont - acté par le conseil Général Dans l'immédiat des ralentisseurs provisoires pourraient être installés
▶ 3 le caniveau (petit ruisseau) ne draine pas suffisamment les eaux et cela occasionne lors de pluies des rejets d'eau sur la maison au 13 rue de la gare	<u>La commission des travaux se rendra sur le site pour constater et évaluer les travaux</u>
▶ 4 Des lignes blanches séparant les voies de circulation devraient être marquées sur la rue de la Gare	Acté par le Conseil Général au niveau de La Gare
▶ 5 L'éclairage public au 13 rue de la Gare est gênant	<u>L appareil d'éclairage sera déplacé</u>
▶ 6 Pas de lumière au fond du Castan jusqu'au garage Plautin	<u>Lors de la mise en place de filets de sécurité de protection contre d'éventuelles chutes de pierres , le dispositif d'éclairage a été détérioré</u> <u>Entreprise Travasset à contacter</u>
▶ 7 L'installation actuelle de barrières empêchant le passage de véhicules sous le pont n'est elle pas trop restrictive ?	<u>-système globalement satisfaisant semble t-il selon une majorité de résidents</u> <u>-Une lettre avec coupon-réponse sera transmise aux habitants avec proposition de choix multiples (1 barrière, amovible ; 2 barrières,,ou voie sans issue :...)</u>
▶ 8 A hauteur de l'ancienne Gare , la chaussée est défoncée	<u>Travaux à programmer</u>
▶ 9 le marronnier situé à La Fontaine de Santé devrait être élagué	<u>A effectuer</u>
▶ 10 Poubelles parking du Château mal positionnées et causant des nuisances	Déplacées au bas du parking sous dernier arbre (terre-plein)
▶ 11 Peut-on nettoyer personnellement devant son habitation ?	Oui, bien sûr- attitude civique
▶ 12 Grille située après le garage Granel non nettoyée et cassée	<u>A vérifier après orage . Toutes les grilles du village devront être nettoyées à la fin de l'été</u> A programmer
▶ 13 Le gîte nouveau peut-il être loué ?	Non pas dans l'immédiat des

	malfaçons sont constatées : humidité, état d'insalubrité
► 14 la dératisation n'a pas été effectuée en totalité ; des rats sont visibles dans les jardins	<u>Des produits seront remis aux résidents concernés</u>
► 15 Que peut-on faire pour apporter notre aide à la municipalité ?	Par de petites actions personnelles (par exemple : nettoyage devant son habitation ...)
► 16 Pourrait-on installer un tableau d'affichage à l'entrée du village tout comme celui de la commune de Villemagne	A étudier
► 17 la barrière sur le pont devrait être sécurisée ,	<u>Pourrait être sécurisée par l'installation d'un grillage si le pont est situé sur commune de Graissessac (si non, se rapprocher de la mairie d'Estréchoux)</u>
► 18 La friche située au plateau de la Gare , sur l'arrière de la maison n°13 , est envahissante	<u>A défricher</u>
► 19 L'escalier à côté de l'ancienne pharmacie Via ST Joseph n'a pas été nettoyé en totalité	<u>Nettoyage à effectuer</u>
► 20 Apposition d'un panneau d'affichage au quartier de la Gare sollicitée	<u>Vérifier et s'appuyer sur la réglementation des panneaux d'affichage</u>

La séance prend fin à 18h30

Un vin d'honneur est offert aux habitants